

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf le 11 avril le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécou, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2019

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Mmes Jeanjean, André, Thimonier, Mrs Pécou, Miquel, Bompieyre, Vianès

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean .

OBJET : Compte administratif M14 exercice 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et

L. 2343-1 et 2 ;

Vu le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15,

R.241-16 à 33

Vu l'approbation du budget primitif de l'exercice 2019 en date du 11 avril

Vu la délibération en date du 11 avril 2019 approuvant l'affectation du résultat ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Jeanjean, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	544 671.99
FONCTIONNEMENT	78 028.66
TOTAL	622 700.62

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture : **PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT**

Publié ou notifié-le :

16 AVR. 2019

**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**



Po
Jeanjean